

**COMMUNE DE SATILLIEU**



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022**



- **PRÉSENTS** : Mme VERCASSON  
MM BENIMELLI – DETERNE - DEYGAS – DUMONT -  
GRANGE - MAGNOLON – REYNAUD  
Mmes BAYLE – PARIS - BLANC - GRIFFE - JULLIA –  
MIRANDA – OLAGNON
  
- **ABSENTS EXCUSES** : M. Cyprien MONTEYREMARD  
Mme Marie-Christine DESMARTIN (pouvoir à Nadine  
PARIS)  
M. Vincent DUVERT
  
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Samuel GRANGE
  
- **Assistait à la réunion** : M. François BRIALON



C'est Monsieur Samuel GRANGE qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du Mardi 8 Mars 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération présentant l'état récapitulatif des indemnités des élus. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve cet ajout.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

<b>FINANCES</b>
-----------------

• **VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2022**

Madame le Maire invite le Conseil à se prononcer sur les taux d'imposition qu'il serait opportun d'appliquer aux taxes locales qui représentent une part essentielle des recettes du budget général de la commune pour l'année 2022. Elle présente aux élus un tableau qui récapitule les pourcentages de l'année 2022. Elle suggère de ne pas changer les taux de ces contributions et ainsi ils s'établiraient comme suit :

NATURE	TAUX
Taxe foncière bâtie	32,87 % *
Taxe foncière non bâtie	60,72 %

\* dont taux départemental 2021 de 18,78 %

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 et de les maintenir à 32,87 % pour la Taxe Foncière Bâtie et 60,72 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

• **SOUSCRIPTION D'UN PRÊT**

Madame le Maire avise le Conseil de la nécessité de contracter un emprunt de 900.000,00 € auprès d'un Établissement bancaire afin de financer différents projets tels que le mur de soutènement du parking du collège, l'aménagement des entrées d'agglomération, le système de vidéo-protection.

- Plusieurs organismes ont été consultés :

<b>CARACTERISTIQUES</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>		<b>CREDIT MUTUEL</b>	
Durée	15 ans	20 ans	NEANT	
Taux fixe	1,76 %	1,76 %		
Périodicité	Mensuelle	Mensuelle		
Montant de l'échéance	5.692,65 €	4.451,36 €		
Coût total du prêt	124.677,16 €	168.326,74 €		
Frais de dossier	Néant	Néant		

<b>CARACTERISTIQUES</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>		<b>CREDIT MUTUEL</b>	
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Taux fixe	1,76 %	1,76 %	1,05 %	1,15 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant de l'échéance	17.099,80 €	13.370,40 €	16.231,88 €	12.609,39 €
Coût total du prêt	125.988,26 €	169.631,96 €	73.913,01 €	108.751,50 €
Frais de dossier	Néant	Néant	1.500,000 €	1.500,00 €

<b>CARACTERISTIQUES</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>		<b>CREDIT MUTUEL</b>	
Durée	15 ans	20 ans	NEANT	
Taux fixe	1,76 %	1,76 %		
Périodicité	Semestrielle	Semestrielle		

Montant de l'échéance	34.265,09 €	26.789,69 €	
Coût total du prêt	127.952,57 €	171.587,48 €	
Frais de dossier	Néant	Néant	

CARACTERISTIQUES	CREDIT AGRICOLE		CREDIT MUTUEL	
	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Taux fixe	1,76 %	1,76 %	1,05 %	1,15 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Montant de l'échéance	68.791,52 €	53.774,52 €	65.162,79 €	50.630,33 €
Coût total du prêt	131.872,80€	175.490,30 €	77.441,79 €	112.606,59 €
Frais de dossier	Néant	Néant	1.500,00 €	1.500,00 €

La banque postale et la caisse d'épargne n'ont pas donné suite à notre demande.

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de prêt à intervenir avec le crédit mutuel pour une durée de 15 ans avec une périodicité trimestrielle aux conditions sus-indiquées. Les dépenses correspondantes à l'amortissement du capital, aux intérêts des emprunts et aux frais de dossier seront inscrites respectivement au compte 1641 de la section d'investissement et au compte 66111 de la section de fonctionnement du budget général de la commune.

#### • VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2022

Madame le Maire présente au Conseil le projet du budget primitif de la commune pour l'année 2022 qui a été entériné par la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il est composé des éléments suivants :

#### A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1) - LES DEPENSES

- Chapitre 011 – Charges à caractère général	346.600,00
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	426.300,00
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	171.208,00
- Chapitre 66 – Charges financières	24.100,00
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	600,00
- Article 022 – Dépenses imprévues	67.758,44
- Article 023 – Virement à la section d'investissement	1.150.000,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>2.186.566,44</b>

**2) - LES RECETTES**

- Chapitre 013	- Atténuation de charges	25.000,00
- Chapitre 70	- Produits des services, domaine et ventes diverses	10.480,00
- Chapitre 73	- Impôts et taxes	470.913,00
- Chapitre 74	- Dotations, subventions et participations	588.859,00
- Chapitre 75	- Autres produits de gestion courante	10.000,00
- Chapitre 77	- Produits exceptionnels	3.000,00
- Chapitre 042	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10.000,00
- Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté	1.068.314,44
<b><u>TOTAL</u></b>		<b>2.186.566,44</b>

**B) SECTION D'INVESTISSEMENT****1°) LES DEPENSES**

- Chapitre 16	- Emprunts de dettes assimilées	1.517.660,00
- Opération 106	- Mairie	327.000,00
- Opération 108	- Voirie communale	697.590,00
- Opération 114	- Ecole publique	12.000,00
- Opération 121	- Logement de la Bergère	5.200,00
- Opération 125	- Divers matériels	16.300,00
- Opération 149	- Courts de tennis	7.000,00
- Opération 160	- Salle polyvalente	10.800,00
- Opération 163	- Frais d'étude du PLU	2.268,00
- Opération 180	- Stade	24.000,00
- Opération 186	- WC Publics	9.000,00
- Opération 191	- Bibliothèque	2.900,00
- Opération 193	- Square	13.000,00
- Chapitre 040	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10.000,00
- Chapitre 001	- Déficit d'investissement reporté	18.606,13
- Chapitre 020	- Dépenses imprévues	73.621,43
	- Restes à réaliser année 2021	406.923,89
<b>TOTAL</b>		<b>3.153.869,45</b>

**2°) LES RECETTES**

- Chapitre 10	- Dotations, fonds divers et réserves	29.886,00
- Chapitre 13	- Subventions d'investissement	228.000,00
- Chapitre 021	- Virement de la section de fonctionnement	1.150.000,00
- Chapitre 024	- Produits des cessions d'immobilisations	1.000,00
- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilées	900.000,00
- Chapitre 165	- Dépôts et cautionnements reçus	350,00
	- Restes à percevoir Année 2021	844.633,45
	<b>TOTAL</b>	<b>3.153.869,45</b>

Après délibération avec 15 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

**• VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022**

Madame le Maire soumet au Conseil le projet de budget primitif annexe du service d'assainissement de la commune qui a été avalisé par la Commission Municipale des Finances lors de sa réunion en date du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il se présente comme suit :

**A) SECTION DE FONCTIONNEMENT****1°) LES DEPENSES**

- Chapitre 011	- Charges à caractère général	47.500,00
- Chapitre 012	- Charges de personnel et frais assimilés	4.000,00
- Chapitre 65	- Autres charges de gestion courante	7.000,00
- Chapitre 042	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	51.320,90
- Article 022	- Dépenses imprévues	3.245,36
- Article 023	- Virement à la section d'investissement	61.000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>174.066,26</b>

**2°) LES RECETTES**

- Chapitre 70	- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	44.000,00
- Chapitre 74	- Subventions d'exploitation	5.000,00
- Chapitre 77	- Autres produits exceptionnels	100,00
- Chapitre 042	- Opérations d'ordre entre sections	32.141,00
- Article 002	- Excédent de fonctionnement reporté	92.825,26

<b><u>TOTAL</u></b>	174.066,26
---------------------	------------

**B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1°) LES DEPENSES**

- Chapitre 040	- Opérations d'ordre entre sections	32.141,00
- Opération 103	- Station d'épuration	20.000,00
- Opération 109	- Bornes d'incendie	10.000,00
- Opération 139	- Mise à niveau des regards	10.000,00
- Opération 141	- Réhabilitation du réseau	60.000,00
- Opération 144	- Extension Quartier Sermailles-Tisseron	10.000,00
- Opération 149	- Extension au hameau de Perret	74.912,00
- Article 020	- Dépenses imprévues	3.064,46
	- Restes à réaliser Année 2021	21.068,94
<b><u>TOTAL</u></b>		241.186,40

**2°) LES RECETTES**

- Chapitre 10	- Dotations, fonds divers et réserves	6.000,00
- Chapitre 040	- Opérations d'ordre entre sections	51.320,90
- Article 021	- Virement section de fonctionnement	61.000,00
- Article 001	- Excédent d'investissement	122.865,50
<b><u>TOTAL</u></b>		241.186,40

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil entérine le budget primitif annexe du service d'assainissement de la commune pour l'année 2022.

**• VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 2022**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet du budget primitif annexe de la Maison de Santé qui a été élaboré par la Commission Municipale des Finances lors de sa réunion en date du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il est constitué des prévisions suivantes :

**A) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1°) LES DEPENSES**

- Chapitre 011	- Charges à caractère général	8.650,00
- Chapitre 66	- Charges financières	500,00

- Article 022	- Dépenses imprévues	350,00
- Article 023	- Virement à la section d'investissement	3.600,00
<b><u>TOTAL</u></b>		13.100,00

## **2°) LES RECETTES**

- Chapitre 75	- Autres produits de gestion courante	13.100,00
<b><u>TOTAL</u></b>		13.100,00

## **B) SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1°) LES DEPENSES**

- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilés	3.200,00
- Article 001	- Déficit d'investissement reporté	39.877,13
- Article 020	- Dépenses imprévues	180,44
<b><u>TOTAL</u></b>		43.257,57

### **2°) LES RECETTES**

- Chapitre 10	- Dotations, fonds divers et réserves	7.657,57
- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilés	32.000,00
- Chapitre 41	- Opération patrimoniale	
- Article 021	- Virement à la section de fonctionnement	3.600,00
<b><u>TOTAL</u></b>		43.257,57

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif annexe de la Maison de Santé pour l'année 2022.

### **• SYSTÈME DE BILLETTERIE EN LIGNE**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de disposer d'une billetterie en ligne permettant le paiement en ligne pour les spectacles organisés par la commune dans la salle l'Ayclipse.

Deux prestataires ont proposé leurs services :

- MAPADO : 2.160,00 € TTC pour 12 mois
- RESEAU DES COMMUNES : 600,00 € TTC pour 24 mois

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de recourir aux services de la société RESEAU DES COMMUNES pour 600,00 € TTC et charge Madame le Maire de signer la convention de mandat à intervenir avec ce prestataire. Cette somme sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6188.

<b>VOIRIE</b>
---------------

- **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Madame le Maire explique au Conseil que la commune est propriétaire d'un terrain situé à Saint Symphorien de Mahun référencé au cadastre sous le numéro 276 de la section A d'une superficie de 510 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un captage d'eau potable qui alimentait autrefois le village.

Elle ajoute qu'elle a reçu une proposition d'achat de la part de Monsieur et Madame Michaël SONIER qui souhaitent acquérir ce tènement foncier pour une somme de 120,00 € afin d'y installer des ruches.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de céder ce terrain à Monsieur et Madame Michaël SONIER pour 120,00 € laquelle prendra à sa charge tous les frais liés à cette transaction. La recette correspondante sera versée au budget général de la commune, section d'investissement, compte 042.

- **ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Madame le Maire propose au Conseil d'acquérir cinq panneaux de direction à installer sur divers carrefours afin de parfaire la signalisation routière des hameaux de Tisseron, Courtevue, la Garenne, le Grand Mayard et de la route des Preaux.

L'entreprise NUANCES PUBLICITAIRES peut fournir ces panneaux pour un prix de 456,00 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cet achat de cinq panneaux. Cette dépense sera affectée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

- **REPLACEMENT DE DEUX CROIX**

Madame le Maire indique au Conseil que les croix des Lites et de Perret sont grandement détériorées et qu'il convient de les remplacer puisqu'elles ont été érigées sur l'emprise de voies publiques et sont considérées comme faisant partie du patrimoine communal.

La menuiserie Guillaume POINARD peut réaliser deux croix en bois exotique pour un coût TTC de 1.176,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera affectée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

- **DÉBROUSSAILLAGE DES ROUTES DE LA COMMUNE**

Madame le Maire explique au Conseil que le débroussaillage des voies communales mobilise de manière trop importante le service technique de la commune qui, de ce fait, doit délaisser d'autres tâches toutes aussi importantes.

Ainsi, elle suggère de confier ces travaux à une entreprise spécialisée et elle présente à l'Assemblée une proposition de l'entreprise Alain BRUC qui peut réaliser le débroussaillage jusqu'au maximum des talus des voies qui n'ont pas été réalisés l'année dernière pour un coût de 12.480,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 615231.



## • ÉLAGAGE DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire présente au Conseil le programme des opérations d'élagage des végétaux qui bordent les voies communales pour cette année 2022.

L'entreprise Alain BRUC pourrait se charger cette tâche pour un montant de 7.404,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 615231.

Madame le Maire précise qu'elle a reçu un courrier de propriétaires mécontents suite à l'élagage car les branches coupées avaient été ramassées. Elle rappelle que l'année dernière, il avait été reproché à la commune de les laisser trop longtemps sur le bord des chaussées. Madame le Maire constate qu'il est difficile de contenter tout le monde et propose aux propriétaires mécontents de s'engager à réaliser eux-mêmes cette opération sur les terrains leur appartenant.

## • TRAVAUX DE SÉCURISATION DU RD578A DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

### - Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle au Conseil que, par une délibération en date du 20 décembre 2019, il avait sollicité le concours du Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche pour étudier le projet de sécurisation de la route départementale 578a dans la traversée du village.

Cette étude portait sur l'équipement de deux sections de route :

- La rue de la Bergère sur un itinéraire allant du virage de Peyrard jusqu'à l'ancien kébab en direction de Lalouvesc.
- La rue Emile Glaizal sur un itinéraire allant de la villa des prés jusqu'à Grangeon en allant sur Lalouvesc.

Madame le Maire présente au Conseil le projet ainsi réalisé et propose de poursuivre ce travail en collaboration avec le SDEA, lequel pourrait assister la commune pour compléter le projet, assister à la passation des marchés de travaux, diriger l'exécution des travaux et enfin assister la commune pour les opérations de réception des travaux. Pour ce faire, elle porte à la connaissance de l'assemblée les principales caractéristiques de deux nouvelles conventions qu'il serait nécessaire de conclure avec le S.D.E.A :

- Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Durée : Jusqu'à la date d'achèvement et de réception des travaux.
- Coût : 31.127,80 € TTC pour la rue Émile GLAIZAL ; 28.988,80 € TTC pour la rue de la Bergère ; soit un total de 60.116,60 € TTC
- Règlement de litiges : Recherche de conciliation et éventuellement d'arbitrage faute de quoi le litige fera l'objet d'une action contentieuse devant le Tribunal Administratif de LYON.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil entérine les termes de ces engagements et il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les contrats d'assistance et de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche pour l'accomplissement de cette mission. La dépense correspondante d'un montant total de 60.116,60 € TTC sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2031.

## TERRAINS DE SPORT

### • AMÉLIORATION DES TERRAINS DE TENNIS

Madame le Maire décrit au Conseil l'état des terrains de tennis communaux qui nécessiterait une rénovation. Il s'agirait de reprendre la surface de jeu et de refaire les marquages au sol. Deux sociétés ont proposé une offre :

- LES TENNIS DANIEL ROUX : 10,788,00 € TTC
- AB PAYSAGE : 6,336,01 € TTC

Après délibération, le Conseil accepte avec 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de confier ces travaux à AB Paysages. Cette dépense sera affectée au budget général de la commune, section investissement, compte 2128.

### • AMÉLIORATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Madame le Maire attire l'attention du Conseil sur l'état déplorable du terrain de football d'honneur du stade Jean Kerlidou. Il conviendrait de refaire le niveau du terrain et refaire un substrat pour le gazon.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- LAQUET : 6.838,20 € TTC
- VERT&SPORT : 12.344,40 € TTC

Après délibération le Conseil décide de confier à l'entreprise LAQUET les travaux d'amélioration du terrain de football pour 6.838,20 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2128.

## ENFANCE

### • INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

Madame le Maire propose au Conseil de souscrire une convention avec le Syndicat Ardèche Musique et Danse pour la dispense des cours d'éducation musicale aux élèves des deux écoles primaires de la commune. Cet enseignement est prodigué à l'occasion de quinze séances par établissement, par classe et par an et concerne deux classes par école. Le coût total de ces prestations pour l'année scolaire 2022/2023 s'élève à 2.400 € pour les deux écoles.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir avec le syndicat Ardèche Musique et Danse. La dépense correspondante à la participation communale sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 65548.

## BÂTIMENTS

### • ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Madame le Maire propose au Conseil de doter les locaux de la bibliothèque municipale d'un nouveau mobilier afin d'améliorer l'accueil des usagers et de faciliter le travail des bénévoles qui animent cette structure. L'achat d'un nouveau bureau ainsi que de rayonnages plus adaptés améliorerait certainement le fonctionnement du service mais aussi l'agrément de ce local.

L'entreprise BURO+ peut fournir un bureau accompagné d'un fauteuil et d'un caisson à tiroirs pour 642,36 € TTC.

La société BCI propose quant à elle des rayonnages métalliques ainsi que deux bacs de rangement pour 2.091,01 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces dépenses qui seront imputées au budget général de la commune, section investissement, compte 2184.

• **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET DES MOYENS DE SECOURS DE LA SALLE AYCLIPSE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la réglementation impose à la commune qu'un contrôle des installations électriques et des moyens de secours des bâtiments communaux soit réalisé annuellement. C'est pourquoi il est nécessaire que la salle l'Ayclipse fasse l'objet d'une telle prestation.

La société SOCOTEC, qui contrôle déjà les autres bâtiments communaux propose de contrôler l'Ayclipse pour un coût TTC de 624,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense et charge Madame le Maire de la signature des documents nécessaires à la réalisation de ce contrôle. Cette somme sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6156.

• **RÉHABILITATION DES WC PUBLICS**

- **Installation d'un distributeur 3 en 1**

Madame le Maire rappelle au Conseil que, par une délibération en date du 26 novembre 2021, il avait confié à l'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais la reconstruction des WC publics de la place de la Faurie. Elle suggère au Conseil de demander à cette même entreprise d'installer dans chaque cabine un équipement distributeur composé d'un lave-mains, d'un distributeur de savon et d'un sèche-mains. Cet équipement peut être mis en place pour 2.400,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve ces dépenses qui seront imputées au budget général de la commune, section investissement, compte 21318.

**DIVERS**

➤ Madame le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier des bénévoles de la bibliothèque et prend bonne note de leur demande.

Elle explique aux conseillers que la délibération sur la demande de subvention du syndicat de défense et de promotion du caillé doux de Saint Félicien ne sera pas prise étant donné que la Communauté de Communes du Val d'Ay subventionne déjà ce syndicat.

Elle propose un planning pour les permanences des élus lors de l'élection présidentielle du 24 avril prochain.

Elle précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 mai 2022.

Elle fait part d'une invitation de l'USVA pour leur tournoi du 23 et 24 avril 2022 à

Brénieux. A cette occasion, deux coupes leur seront offertes au nom de la commune. Messieurs Samuel GRANGE et Bernard DETERNE iront faire un tour pour représenter la municipalité le 24 avril 2022.

➤ Monsieur Thibaud BENIMELLI explique aux conseillers que les factures d'électricité vont lourdement augmenter. Il serait peut-être judicieux de réfléchir sur l'arrêt partiel de l'éclairage public (bourg et/ou quartiers, amplitude horaire, jours,...). Une réflexion sur ce point sera engagée.

Il informe les conseillers que les travaux du mur de soutènement ont commencé la semaine dernière côté salle des fêtes. Les arbres ont été coupés (creux ou pourris). La démolition du mur devrait débuter mardi 20 avril, il y aura donc une modification du parking de Gamm'vert.

Il indique que les caméras sont toutes branchées et opérationnelles. Il ne reste plus qu'à caler une formation pour l'utilisation du serveur.

Il avise les conseillers qu'il a eu un entretien avec l'association des boules. Plusieurs petits travaux sont à prévoir : cheneaux des WC, murs,... Ils demandent également un local pour pouvoir manger l'hiver. Madame le Maire leur proposera le club du 3<sup>ème</sup> âge quand celui-ci sera libéré par l'UNRPA qui devrait déménager dans le local de l'ancienne cantine. Le club des boules demande également d'avoir un terrain en dur pour pouvoir jouer en cas d'intempéries. Il s'agirait de décaisser, de mettre de l'enrobé et de le recouvrir de sable. Il n'y aurait plus besoin de désherber. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 35.000 €. Le Conseil Municipal est d'accord pour étudier cette dépense en 2023.

➤ Madame Pascale GRIFFE demande plus de volontaires pour des idées d'articles pour l'Ay z'échos.

➤ Madame Nadine PARIS informe les conseillers qu'elle est correspondante du Dauphiné pour la commune sur la partie informations communales. Monsieur Régis Crouzoulon continue à couvrir les autres évènements.

➤ Madame Christèle OLAGNON demande s'il y a eu des retours de la foire. Madame Marie VERCASSON l'informe que le Comité des fêtes était satisfait de la journée. Et à priori, les forains l'étaient aussi.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.